

**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 06 juin 2016 à 20h00**

**Présents** : AVENIER Sophie, BLANC Jean-Pierre, CLAUDE Florent, GARNIER Christian, GERMAIN Denis, GILIBERT Françoise, JOLLAND Marie-Chantal, LANDAIS Grégory , LONGIS Marilyne, MARIN Béatrice, PHILIBERT Michel, , VEYRAND Pierre, FALCONNET Fabienne, GIROND Odile, RAGOT Céline, LEMAIRE Anne-Marie, LANOY Julien (arrivé à 21 heures)

**Excusés** : DIMASSI Laure, Richard HEBERT

**Absents** : CROS Jean-Pierre, JULLIN Carine MICHAUD Nicole, GILOZ Jean-Claude, PANERAI Marc, JUNIQUE Mathieu, MAYET René,

**Secrétaire de séance** : FALCONNET Fabienne

Signature du registre des délibérations de la séance du 9 mai 2016.

### **1/ Projets éolien**

- Projet éolien de la société EDPR France Holding. Madame le Maire rappelle la présentation par la société EDPR du projet éolien lors du dernier conseil municipal.

Une délibération du conseil municipal de Dionay en date du 16 juin 2015 autorise cette société pour le développement et ou l'exploitation du parc éolien projeté. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la création de la commune nouvelle, cette délibération doit être confirmée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de confirmer la précédente délibération.

- Restructuration de la SEML Compagnie Eolienne du Pays de Romans

La Communauté de Communes du Pays de Romans a lancé un projet d'implantation de fermes éoliennes sur deux sites : la Forêt de Thivolet (communes de Montmiral et Saint-Antoine-l'Abbaye) et le Bois de Montrigaud (commune de Montrigaud).

La SEML «Compagnie Eolienne du Pays de Romans» a été mise en place, la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye est actionnaire et un représentant de la commune est membre du conseil d'administration.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une restructuration de l'actionnariat de la SEML en vue des apports de fonds propres va être réalisée. La commune de Saint-Antoine-l'Abbaye ne modifiera pas sa participation.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver cette restructuration

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts juridiques de la société SEML transformée en société par actions simplifiée.

### **2/ Choix de la maîtrise d'œuvre bâtiments communaux**

Une consultation a été lancée concernant le choix de la maîtrise d'œuvre concernant la restructuration de trois bâtiments communaux classés Monuments Historiques. Suite au jury de sélection des candidatures, trois candidats ont été admis à remettre une offre, deux offres ont été réceptionnées, celles des Atelier CAIRN et Atelier DONJERKOVIC, la société ALEP architectes s'est retirée de la consultation.

L'analyse des offres réalisée par Inital Consultants et M. Bruno MOREL, architecte du patrimoine, propose de classer l'Atelier DONJERKOVIC en première position (selon les critères définis 50 % prix, 50 % valeur technique).

Madame le Maire propose au conseil municipal de suivre le classement du bureau d'étude et de choisir l'Atelier DONJERKOVIC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre avec le groupement Atelier DONJERKOVIC.

#### **4/ Mise en œuvre procédures télétransmission**

Madame le maire informe le conseil municipal que la dématérialisation des flux comptables est obligatoire pour les collectivités territoriales.

Le centre de gestion de l'Isère nous propose en tant que collectivité adhérente la mise en œuvre de cette procédure de dématérialisation des transferts de documents, dans le cadre d'une convention signée avec le CDG 38.

Une délibération doit être prise en ce sens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des procédures de dématérialisations et à signer la convention avec le CDG 38.

#### **5/ Divers**

##### **Travaux mise en accessibilité Ecole des Tilleuls et Ecole des Platanes**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été faite auprès de cinq entreprises pour effectuer les travaux de mise en accessibilité de la cour de l'école des Tilleuls.

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offre pour l'attribution du marché, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise CHEVAL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte de retenir la proposition de l'entreprise CHEVAL pour effectuer les travaux.

Divers travaux seront effectués aux écoles durant les congés de l'été 2016 par les entreprises retenues :

L'Entreprise GIRAUD-MARCHAND : Rampes d'accès et pour la restauration du mur de l'enceinte de l'école

L'Entreprise VERMETAL – Remplacement du portail d'accès à l'école les Platanes, main courante sur rampe PMR

CHARBONNIER-MOUNIER – Aménagement intérieur de la salle de motricité école maternelle

Didier FAYOLAS – Réfection du sol de la salle de motricité de l'école maternelle

##### **Projet de fusion des intercommunalités**

La future communauté de communes issue de la fusion des trois communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint-Marcellin et Chambaran, Vinay, Vercors exercera sur l'ensemble de son territoire les compétences obligatoires des communautés de communes fusionnantes, mais également les compétences transférées à ces dernières.

Il conviendra pour chaque commune de débattre à partir de quelle date pourra se faire le transfert de certaines compétences (notamment pour l'eau et l'assainissement).

**Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 04 juillet 2016  
à 20.00 à DIONAY.**

---

